

# PROCESSUS DE CONCERTATION - RECOMMANDATION DÉCOULANT DE L'ANALYSE DES OPINIONS

# Concertation

## Étapes préliminaires



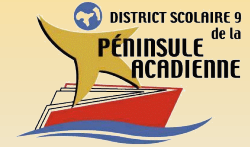
**Il fut discuté que le moment était venu de:**

- ❑ se prendre en main;
- ❑ donner et recevoir la rétroaction;
- ❑ dresser un plan d'action;
- ❑ viser l'utilisation maximale des ressources

**ET d'assurer l'équité dans les apprentissages de tous nos élèves.**

# Étapes préliminaires

## Rivière et Envolée



Quelques-unes des étapes:

- ❑ 20 janvier 2011 - rencontre d'information et période de questions
- ❑ 30 mars 2011 - rencontre pour le dépôt des opinions et mémoires avec les parents et tuteurs légaux
- ❑ 7 avril 2011 - rencontre d'information avec le public en général
- ❑ Jusqu'au 22 avril 2011 - prolongation pour recevoir les documents d'opinions
- ❑ **Lecture des opinions par les conseillers – jusqu'au 5 mai 2011**
- ❑ **Rencontres d'analyse et étude des recommandations en conseil (les 5, 9 et 14 mai 2011 / 6 juin 2011)**

# Concertation

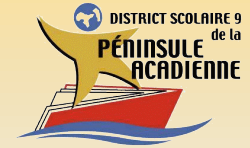
## Étapes préliminaires



- Processus effectué conformément à la Politique 409 du Ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance

# Concertation

## Rappel sur certains faits



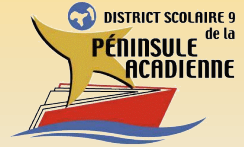
### Projection de la population étudiante:

	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Rivière	120	121	115	111	104	95	97	101	96	96	97	97
Envolée	552	524	504	503	482	441	406	388	363	363	369	359

- Décroissance annuelle de la population
- L'inscription prévue en date de mai 2011 est
  - 104 élèves à l'école La Rivière et 366 à l'école L'Envolée (contrairement aux projections mentionnées et partagées en janvier)

# Concertation

## Possibilités

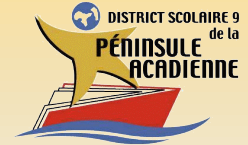


Il y a eu deux options qui furent considérées:

- 1) Statu Quo – continuité en deux écoles distinctes
- 2) Regroupement des deux écoles en un même lieu.

# 1) Statu Quo

## Deux écoles distinctes



La planification des services prend en considération:

- la baisse de la clientèle étudiante depuis des années;
- la diminution de services due au fait que plusieurs services sont financés selon le nombre d'élèves;
- les compressions budgétaires annoncées qui limitent ou même éliminent certaines réallocations budgétaires qui étaient possibles jusqu'en 2010-2011.

# 1) Statu Quo – Deux écoles distinctes

## Données comparatives



	Rivière		Envolée	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Nombre de classes	7	7	18	18
Nombre d'élèves	101	102	388	369
ETP en salle de classe	7,90	7,90	19,80	19,80
Direction	1,00	0,80	1,60	1,50
IPLE	0,30	0,00	0,80	0,00
Enseignants ressource (et autres)	0,50	1,10	2,50	2,10
Intervenants	0,50	0,25	2,00	1,00
Aide enseignant	2,00	2,00	10,00	10,00
Aide enseignant - vue et ouïe	0,00	0,00	2,00	1,00
Adjointe administrative	0,86	0,86	1,00	1,00
Assistante de bibliothèque	0,22	0,22	0,97	0,97
Concierge I	1,00	1,00	1,00	1,00
Concierge II	0,70	0,70	2,50	2,50



# 1) Statu Quo

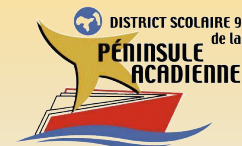
## Quel sera le nombre de groupes (La Rivière)?



	Rivière									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	7	1	11	1	12	1	11	1	11	1
1	12	1	7	1	11	1	12	1	11	1
2	12	1	12	1	7	1	11	1	12	1
3	15	1	12	1	12	1	7	1	11	1
4	14	1	15	1	12	1	12	1	7	
5	11	1	14	1	15	1	12	1	12	1
6	11		11		1	14	1	15	1	
7	11	1	11	1	11	1	14	1	15	1
8	11		11		1		11	1	11	1
Total	104	7	104	7	105	8	105	9	105	7

# 1) Statu Quo

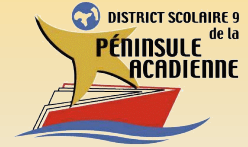
## Quel sera le nombre de groupes (L'Envolée)?



	Envolée									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	39	2	40	2	45	3	42	2	42	2
1	36	2	39	2	40	2	45	3	42	2
2	36	2	36	2	39	2	40	2	45	3
3	30	2	36	2	36	2	39	2	40	2
4	49	2	30	2	36	2	36	2	39	2
5	46	2	49	2	30	2	36	2	36	2
6	53	2	46	2	49	2	30	2	36	2
7	37	2	53	2	46	2	49	2	30	2
8	40	2	37	2	53	2	46	2	49	2
Total	366	18	366	18	374	19	363	19	359	19

# 1) Statu Quo

## Bref...



- Le nombre d'élèves varie peu;
- Le nombre de groupes varie d'année en année;
- Il y a des classes combinées à l'école La Rivière;
- **Le zonage (1 lieu = 1 école) pourrait modifier les prévisions;**
- Le budget alloué par élève diminue;
- Les besoins augmentent;
- Les besoins en réparations mineures et en immobilisation sont au-delà des budgets accordés;
- Compressions budgétaires majeures

**BESOIN DE FAIRE AUTREMENT**

# OPINIONS/MÉMOIRES

# Documents d'opinion

Statistiques de participation			
	nombre d'élèves représentés	nombre d'élèves non représentés	% des opinions représentant les élèves
Rivière	36	75	32,4%
Envolée	1	424	0,2%

Le nombre total d'élèves inclus les préinscriptions des élèves de maternelle pour septembre 2011:

- La Rivière = 29 documents d'opinion = représentant 36 des 111 élèves;
- L'Envolée = 1 document d'opinion = représentant 1 des 425 élèves.
- 4 documents d'opinion du public

# Les opinions...en bref

Il en ressort:

- **Contre la fermeture de l'école La Rivière;**
- **Contre la fermeture, mais s'il advenait = population de Landry Office (TDJ);**
- La Rivière aimerait avoir (ou ravoir) une partie de la clientèle de l'Envolée;
- Arrêter les demandes de transfert;
- Développer une école alternative;
- Pas de classes combinées;
- Maximiser les apprentissages;
- **Les élèves « sont bien » à La Rivière;**
- **Selon les parents, les élèves réussissent;**
- L'éducation n'est pas juste un bâtiment;
- Un lieu qui peut accueillir tous les groupes;
- Veut une garantie que les services seront donnés;
- Service de cafétéria;
- Selon les parents, une petite école = sécurité;
- Restructurer le district;
- Temps du transport;
- Changement est difficile pour les enfants ayant des besoins particuliers;
- Accès communautaire; etc.

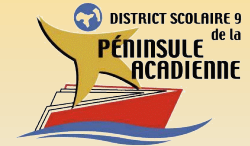
# En sachant que...

- Les parents et les tuteurs légaux ont émis leurs opinions, ainsi que le public en général;
- Nombre de locaux disponibles aux deux écoles sont les suivants :

classes	Rivière = 10	Envolée = 23
autres classes	+ 2 = 12 au total	+ 6 = 29 au total
- L'école la Rivière est dans un état qui nécessiterait des rénovations majeures mais qui ne pourront pas être effectuées ;
- Il y a une diminution de la clientèle scolaire dans les deux écoles depuis quelques années;
- La plupart des services sont financés en fonction du nombre d'élèves;
- Certaines réallocations budgétaires qu'il a été possible de faire jusqu'à maintenant sont de plus en plus difficiles ;
- Le temps perdu en déplacement pour le personnel itinérant pourrait être consacré à améliorer les services et ce, même sans l'ajout de personnel supplémentaire.

# Regroupement des deux écoles

## Nombre de groupes classes – Si regroupement



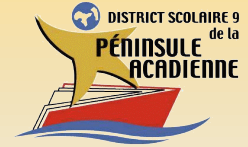
En fusionnant, si la condition est aucune classe combinée:

Regroupement de la clientèle Rivière et Envolée										
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	46	3	51	3	57	3	53	3	53	3
1	48	3	46	3	51	3	57	3	53	3
2	48	3	48	3	46	3	51	3	57	3
3	45	2	48	2	48	2	46	2	51	2
4	63	3	45	3	48	2	48	2	46	2
5	57	3	63	3	45	2	48	2	48	2
6	64	3	57	3	63	3	45	2	48	2
7	48	2	64	3	57	2	63	3	45	2
8	51	2	48	2	64	3	57	2	63	3
Total	470	24	470	25	479	23	468	22	464	22



# Regroupement des deux écoles

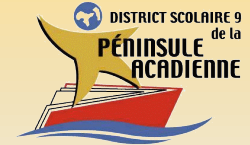
## Nombre de groupes classes – Si regroupement



	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
Total Rivière	104	7	104	7	105	8	105	9	105	7
Total Envolée	366	18	366	18	374	19	363	19	359	19
Regroupement	470	24	470	25	479	23	468	22	464	22

# Regroupement de deux écoles

## Conditions acceptables...



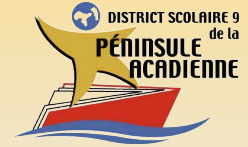
1. Assigner pas moins que la norme en enseignement ressource (ER);
2. Plus: Assigner **une ressource supplémentaire en enseignement ressource (ER)** pour contrer les besoins des élèves ayant des besoins particuliers. L'allocation pouvant se présenter comme suit (et ce toujours conditionnel à la norme fixée par le ministère chaque année et le nombre d'élèves total).

Exemple - si le nombre d'élèves est le suivant et la norme est 1/200, le portrait serait le suivant :

- 2011-2012 =  $470 / 200 =$  norme de 2,4 + ressource supplémentaire de 1,0 = 3,4 ETP
- 2012-2013 =  $470 / 200 =$  norme de 2,4 + ressource supplémentaire de 1,0 = 3,4 ETP
- 2013-2014 =  $479 / 200 =$  norme de 2,4 + ressource supplémentaire de 1,0 = 3,4 ETP
- 2014-2015 =  $468 / 200 =$  norme de 2,3 + ressource supplémentaire de 1,0 = 3,3 ETP
- 2015-2016 =  $464 / 200 =$  norme de 2,3 + ressource supplémentaire de 1,0 = 3,3 ETP

# Regroupement de deux écoles

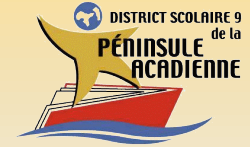
## Conditions acceptables...



3. Assurer aucune classe combinée jusqu'en 2015-2016.
  - Le district n'a pas fait de dégroupement « split »;
  - Il y a déjà des classes combinées à La Rivière;
  
4. Assigner entre **0,15 - 0,2 ETP supplémentaire en direction d'école** afin de permettre une meilleure transition.

# Regroupement de deux écoles

## Conditions acceptables...



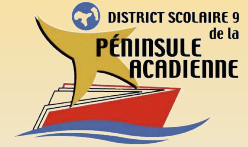
### 5. Assigner au moins le minimum d'aide enseignante (assistante en éducation) déterminé par la norme et y ajouter **une ressource additionnelle**.

Exemple - si le nombre d'élèves est le suivant et la norme est  $1/55,32$  le portrait serait le suivant :

- $11-12 = 470 / 55,32 =$  calcul de la norme de 8,5 + ressource additionnelle de 1,0 = 9,5 ETP – placement de 10 ETP
- $12-13 = 470 / 55,32 =$  calcul de la norme de 8,5 + ressource additionnelle de 1,0 = 9,5 ETP – placement de 10 ETP
- $13-14 = 479 / 55,32 =$  calcul de la norme de 8,7 + ressource additionnelle de 1,0 = 9,7 ETP – placement de 10 ETP
- $14-15 = 468 / 55,32 =$  calcule de la norme de 8,5 + ressource additionnelle de 1,0 = 9,5 ETP – placement 10 ETP
- $15-16 = 464 / 55,32 =$  calcul de la norme de 8,4 + ressource additionnelle de 1,0 = 9,4 ETP – placement de 10 ETP

# Regroupement de deux écoles

## Conditions acceptables...



6. Assurer un service minimal en psychologie selon la norme (1 / 1 200) et ce aussi longtemps que cette ressource est gérée par le district, et conditionnel aux consignes administratives requises à la mise en place du programme provincial des services intégrés.

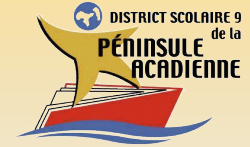
# Lettre au Ministre

Suite à la lecture des opinions et des mémoires des parents et des tuteurs légaux, et tout en considérant les opinions du public, le Conseil d'éducation du District scolaire 9 de la Péninsule acadienne informera le Ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance de la décision du statu quo (maintient l'école La Rivière ouverte).

Et...

# Suite aux opinions émises

## Décision du CED



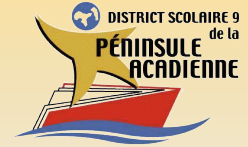
Étant donné que la population de l'école La Rivière favorise très majoritairement que leur école demeure ouverte, le CÉD recommande le statu quo à condition:

- de réviser le zonage et d'éliminer la « double destination » (objectif - 1 lieu = 1 école);
- seul les réparations d'ordre sécuritaire (ex: ordre du prévôt, etc.) seront effectuées au bâtiment de l'école La Rivière.

Cette décision ne cadre pas entièrement avec les paramètres décisionnels du CED élaborés au plan quinquennal.

# Concertation

## Étapes à venir



Réunion publique extraordinaire  
20 juin 2011 - TDJ



# Merci!



Merci de votre attention  
et de votre collaboration!

Les élèves d'abord...